



Concours de Cavage du Club Canin VDMP de Sablons(33910)

Le 16 septembre 2018 ,celui-ci aura lieu au **complexe sportif Audebeau chemin de Bicou 33230 COUTRAS.**

Juges: Mr Julien GOMEZ et Mr Guy MEUNIER

1)Nom du chien :.....N° du chien dans la base :.....

Affixe :.....

Classe : A / B N° LOF-----/-----Non LOF Sexe : M / F

N° Du CT :.....**Obligatoire *** N° Puce / Tatouage **Obligatoire ***

Nom du Propriétaire :.....Prénom :.....

Adresse :.....

.....

Mail :.....N° de Tel :.....

N° Licence :.....**Obligatoire***

Nom du Conducteur :.....Prénom :.....

Adresse :.....

Si Conducteur différent du Propriétaire N° de Licence Conducteur OBLIGATOIRE*N° :.....

Mail :.....N° de Tel :.....

2)Nom du chien :..... N° du chien dans la base :.....

Affixe :.....

Classe : A / B N° LOF----- /----- Non LOF Sexe : M / F

N° Du CT :.....**Obligatoire *** N° Puce / Tatouage **Obligatoire ***

Nom du Propriétaire :.....Prénom :.....

Adresse :.....

.....

Mail :.....N° de Tel :.....

N° Licence :.....**Obligatoire***

Non du Conducteur :.....Prénom :.....

Adresse :.....

Si Conducteur différent du Propriétaire N° de Licence Conducteur OBLIGATOIRE*N° :.....

Mail :.....N° de Tel :.....

Quel Club ou association représentez-vous ?.....

Les inscriptions devront être impérativement accompagnées des documents suivants.

***Joindre : la photocopie de la ou les licence(s)**

Licence obligatoire (en cas de licence conducteur il faudra en plus rajouter la licence du propriétaire du chien) Année en cours : 2018

Joindre la photocopie de la **carte de membre de l'association,si votre feuille d'engagement n'est pas signée par le président de votre club.**

joindre la photocopie du **carnet de travail (pour les nouveaux participants)**

-Frais d'engagement :Pour les adhérents Association Canine affilié à la SCC

Nombre de chien.....x14€=.....€

Attention pour les chiens non affilié à la SCC : 28 euros

Nombre de chien.....x28€=.....€

Repas du Samedi soir.....x12€=.....€

Repas du dimanche midi.....x15€=.....€

Total :.....€ à l'ordre du club canin VDMP

Le tirage au sort à 8h00

* Les engagements correctement libellés accompagnés du règlement **à l'ordre du club canin VDMP** seront pris en compte suivant l'ordre d'arrivée au plus tard le 29 Août 2018,sauf si le quota est atteint avant cette date et devront être adressés à :

Mr Jean-Claude LE MENY
253 Rue des cigognes les Ortigues
33620 CEZAC

E-mail : baboune565@hotmail.fr

Tel : 06 30 06 96 15

Veillez vous munir du carnet de santé et certificats de vaccination de votre chien afin de satisfaire au contrôle vétérinaire qui pourrait être effectué sur tous les chiens.

Le concurrent,soussigné, se déclare civilement responsable des accidents corporels et matériels causés par son chien ,reconnait avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter et à se conformer aux dispositions sanitaires réglementaires

Fait leà

Signature du concurrent

Signature du Président du Club